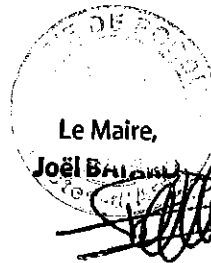


Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 022-200056703-20210226-DB20210204-DE



DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2021-02-04

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le vingt-six Février à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 19 Février 2021, se réuniront en visioconférence ou à défaut en audioconférence sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Stéphanie RAPINEL, Loïc RAOUL, Marie Pierre COLLIN, Eliane LALANDEC, Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, Jean Manuel HERGAS, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Fanny DELVALLEE, Michele CARMES, Robert ROLANDO, Gregory ETIENNE, Hélène HUET-LE PROVOST, Patricia BRIAND-LE FALLER, Magaly KUBICKA.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

M. Jean Luc BERTRAND donne pouvoir à M. Loïc TARDY
Mme Monique LE VEE donne pouvoir à Mme Martine BOSCHER
M. Jean Claude QUETTIER donne pouvoir à M. Ollivier LE DU
Mme Florence CHEVILLARD donne pouvoir à Mme Eliane LALANDEC
M. Yannick ORHAN donne pouvoir à M. Anthony HOURDEL
Mme Laetitia MORIN donne pouvoir à Fanny DELVALLEE
Mme Dominique FAINZANG donne pouvoir à M. Grégory ETIENNE
M. Alexis LEBRAT donne pouvoir à Mme Magaly KUBICKA

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) : Pierrick LE NOANE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Nelly MORO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

4) Cession à l'euero symbolique du Jardin thérapeutique à l'association Altygo :

Rapporteur : Madame Stéphanie RAPINEL, Adjointe à l'Urbanisme

Le Courtil de l'Ic est un foyer d'accueil médicalisé dont la création a été soutenue dès l'origine, en 2013, par la Commune de Pordic qui avait alors mis à disposition le terrain nécessaire pour son implantation.

Le 1^{er} janvier 2018, l'association le Courtil de l'Ic, a rejoint l'association Altygo, association Loi 1901 privée à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, confortant ainsi l'activité du foyer en proposant une offre de services médico-sociaux permettant l'accueil et l'accompagnement d'enfants, d'adolescents et d'adultes en situation principalement de handicap moteur ou polyhandicap ainsi qu'une offre de soins de suite et de réadaptation pédiatrique.

C'est dans ce cadre que le foyer dispose et entretient un jardin thérapeutique implanté sur un terrain communal jouxtant le foyer. Cette mise à disposition par la Commune de Pordic a fait l'objet d'un contrat sous la forme d'un commodat d'une durée de 10 ans arrivant à terme le 31/03/2021.

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID : 022-200056703-20210226-DB20210204-DE

A la demande d'Altygo, il est proposé de ne pas renouveler le commodat mais de céder pour un euro symbolique le terrain d'assiette du jardin thérapeutique au bénéfice de l'association. Les contreparties à cette cession seraient alors les suivantes :

- Maintien du jardin, de ses équipements et de son libre accès pour le public.
- Détachement d'une parcelle pour le chemin entre la rue Paul Vatine et la rue du champ Guéret, les frais étant à la charge de l'acquéreur.
- Détachement d'une parcelle correspondant à l'emprise du poste de transformation électrique y compris l'aménagement de la clôture pour l'accès depuis la rue Paul Vatine à la commande d'éclairage public, les frais étant à la charge de l'acquéreur.
- Maintien des jeux installés sur le site et prise en charge de leur contrôle périodique par l'acquéreur.

Vu l'avis favorable de la commission bâtiments et espaces publics, voies et réseaux, urbanisme et aménagements en date du 17 Février 2021 avec au préalable information de l'association Altygo de la possibilité de voir sa responsabilité engagée en cas d'accident (assurances) et information du coût des visites périodiques.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à céder au prix de l'euro symbolique à l'association Altygo la parcelle ZI0893 (61 m²) et une partie de la parcelle ZI0895 (2373 m²), les frais d'acte étant en totalité à la charge de l'acquéreur.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à faire intervenir un géomètre expert pour effectuer le bornage, les frais de bornage étant à la charge de l'acquéreur.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents visant à réaliser l'opération avec l'association Altygo.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Joël BATARD.

